

Objet de la délibération
N° 18-132Affectation des résultats
2017 et adoption du
Budget Supplémentaire
2018

VILLE DE BELFORT

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**SEANCE DU JEUDI 27 SEPTEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit, le vingt-septième jour du mois de septembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, dont le nombre en exercice est de 45, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Olivier Barillot - Annexe de l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, rue Frédéric Auguste Bartholdi, sous la présidence de M. Damien MESLOT, Maire.

Etaient présents :

M. Sébastien VIVOT, Mme Florence BESANCENOT, M. Mustapha LOUNES, Mme Marie-Hélène IVOL, M. Jean-Marie HERZOG, M. Yves VOLA, Mme Marie ROCHETTE de LEMPDES, M. Gérard PIQUEPAILLE, Mme Monique MONNOT, M. Pierre-Jérôme COLLARD, M. Jean-Pierre MARCHAND, Adjoint ; Mme Frieda BACHARETTI, M. Alain PICARD, Mme Marie STABILE, Mme Parvin CERF, Mme Loubna CHEKOUAT, M. Tony KNEIP, Mme Claude JOLY, M. Brice MICHEL, M. François BORON, Mme Pascale CHAGUE, M. Guy CORVEC, M. David DIMEY, Mme Christiane EINHORN, M. Olivier DEROY, M. Patrick FORESTIER, Mme Dominique CHIPEAUX, Mme Latifa GILLIOTTE, Mme Samia JABER, Mme Jacqueline GUIOT, Mme Francine GALLIEN, M. Leouahdi Selim GUEMAZI, Mme Isabelle LOPEZ, M. Marc ARCHAMBAULT, M. Emmanuel FILLAUDEAU.

Absents excusés :

Mme Delphine MENTRE - mandataire : M. Sébastien VIVOT
M. Ian BOUCARD - mandataire : Mme Florence BESANCENOT
Mme Marion VALLET - mandataire : Mme Loubna CHEKOUAT
M. René SCHMITT - mandataire : Mme Samia JABER
M. Alain DREYFUS-SCHMIDT - mandataire : Mme Jacqueline GUIOT
M. Bastien FAUDOT - mandataire : M. Emmanuel FILLAUDEAU

(application de l'Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Absentes :

Mme Léa MANGUIN
Mme Brigitte BRUN
Mme Patricia BOISUMEAU

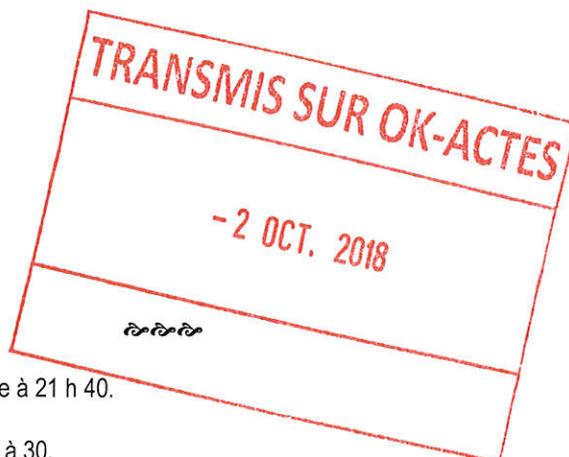
Secrétaire de séance :

Mme Marie STABILE

La séance est ouverte à 19 h et levée à 21 h 40.

Ordre de passage des rapports : 1 à 30.

M. François BORON entre en séance lors de l'examen du rapport n° 9 (délibération n° 18-131).





CONSEIL MUNICIPAL
du 27. 9.2018

Direction des Finances

DELIBERATION

de M. Sébastien VIVOT, 1^{er} Adjoint

Références
Mots clés
Code matière

SV/RB/JMG - 18-132
Budget
7.1

Objet

Affectation des résultats 2017 et adoption du Budget Supplémentaire 2018

Le Budget Supplémentaire a pour fonction :

- de reprendre le résultat de l'exercice antérieur,
- de reporter les inscriptions budgétaires qui n'ont pas fait l'objet d'une réalisation au cours de l'exercice précédent et dont l'opportunité n'est pas remise en cause,
- d'ajuster les inscriptions du Budget Primitif,
- d'inscrire enfin de nouvelles opérations.

Il est donc nécessaire de revenir succinctement sur les résultats du Compte Administratif de l'exercice 2017.

AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2017

I - Budget principal

Le Budget annexe de la Cuisine Centrale a été dissous suite à la délibération du 14 février 2018. Les résultats de clôture de ce Budget annexe doivent être réintégrés dans le Budget principal.

AFFECTATION DES RESULTATS SUITE A INTEGRATION DU BUDGET CUISINE CENTRALE

VILLE : Tableau des résultats de l'exercice 2017

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propres de l'exercice 2017	81 226 406,84 €	74 161 130,59 €	7 065 276,25 €
	Résultats antérieurs reportés	783 543,66 €		783 543,66 €
	Résultat à affecter			7 848 819,91 €
Section d'investissement	Résultat propres de l'exercice 2017	34 309 703,07 €	33 796 686,13 €	513 016,94 €
	Résultats antérieurs reportés		7 542 734,38 €	-7 542 734,38 €
	Solde global d'exécution			-7 029 717,44 €
Restes à réaliser au 31/12/2017		7 018 100,00 €	7 044 251,65 €	-26 151,65 €
Résultats cumulés 2017				792 950,82 €

CUISINE CENTRALE : Tableau des résultats de l'exercice 2017

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propres de l'exercice 2017	1 650 033,79 €	1 351 083,34 €	298 950,45 €
	Résultats antérieurs reportés	5 121,49 €		5 121,49 €
	Résultat à affecter			304 071,94 €
Section d'investissement	Résultat propres de l'exercice 2017	94 336,65 €	35 362,49 €	58 974,16 €
	Résultats antérieurs reportés		58 498,46 €	-58 498,46 €
	Solde global d'exécution			475,70 €
Résultats cumulés 2017				304 547,64 €

Résultats suite à réintégration de la Cuisine Centrale dans le budget Ville

		Recettes	Dépenses	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultat propres de l'exercice 2017	82 876 440,63 €	75 512 213,93 €	7 364 226,70 €
	Résultats antérieurs reportés	788 665,15 €		788 665,15 €
	Résultat à affecter			8 152 891,85 €
Section d'investissement	Résultat propres de l'exercice 2017	34 404 039,72 €	33 832 048,62 €	571 991,10 €
	Résultats antérieurs reportés	0,00 €	7 601 232,84 €	-7 601 232,84 €
	Solde global d'exécution			-7 029 241,74 €
Restes à réaliser au 31/12/2017		7 018 100,00 €	7 044 251,65 €	-26 151,65 €
Résultats cumulés 2017				1 097 498,46 €
Reprise anticipée 2017	001		7 029 241,74 €	
	1068	7 055 393,39 €		
	002	1 097 498,46 €		

I.1 Reprise des résultats de clôture

A la clôture de l'exercice 2017 :

- ✓ La section de fonctionnement présentait un excédent de **8 152 891,85 €**.
- ✓ La section d'investissement un déficit de **7 029 241,74 €**.
- ✓ Le solde des reports est de **- 26 151, 65 €**.

Soit un résultat d'exécution de 1 097 498,46 €.

I. 2 Reports

A la section d'investissement :

en recettes	7 018 100,00 €
en dépenses	7 044 251,65 €
soit un solde de	- 26 151.65 €

A la section de fonctionnement :

en recettes	0 €
en dépenses	0 €
soit un solde de	0 €

I. 3 Affectation du résultat - Crédits budgétaires disponibles

Il est proposé :

- ✓ d'inscrire la somme de **7 029 241,74 €** en déficit d'investissement reporté (ligne 001),
- ✓ de couvrir le déficit d'Investissement en prélevant **7 055 393.39 €** sur l'excédent de fonctionnement (compte 1068 en recettes d'investissement),
- ✓ de maintenir le solde, soit **1 097 498,46 €**, à la section de fonctionnement (compte 002 en recettes de fonctionnement).

II - Budget annexe du CFA

II.1 Reprise des résultats de clôture

A la clôture de l'exercice 2017 :

- ✓ La section de fonctionnement présentait un excédent de **710 203,44 €**.
- ✓ La section d'investissement un déficit de **145 650,18 €**.
- ✓ Le solde des reports était, lui, de - **201 930,77€**.

Soit un résultat d'exécution de 362 622,49 €.

II.2 Reports

A la section d'investissement :

en recettes	0 €
en dépenses	201 930,77 €
soit un solde de	- 201 930,77 €

la section de fonctionnement :

en recettes	0 €
en dépenses	0 €
soit un solde de	0 €

II. 3 Affectation du résultat - Crédits budgétaires disponibles

Il est proposé :

- ✓ d'inscrire la somme de **145 650,18 €** en déficit d'investissement reporté (ligne 001),
- ✓ de couvrir le déficit d'investissement en prélevant sur l'excédent de fonctionnement un montant de **347 580,95 €** (compte 1068 en recette d'investissement),
- ✓ de maintenir le solde de l'excédent de fonctionnement **362 622,49 €** à la section de fonctionnement (chapitre 002 en recettes).

Synthèse du Budget Supplémentaire Ville 2018

Le Budget Supplémentaire 2018 est un budget correctif, intervenant consécutivement à l'adoption du Budget Primitif 2018, qu'il modifie en recettes comme en dépenses. Il bénéficie financièrement de la reprise des résultats du Compte Administratif 2017.

Aucun recours supplémentaire à l'emprunt n'est prévu.

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Des recettes réelles de fonctionnement (hors reprise du résultat) de + 1 364 K€.

Les principales modifications de recettes font suite aux notifications définitives reçues pour les dotations et des ajustements sur les prévisions budgétaires, notamment pour les contentieux et les subventions reçues. Les principales variations concernées sont :

- ✓ + 437 K€ d'indemnisation au titre du contentieux de la place Corbis.
- ✓ + 302 K€ de subventions de la CAF notifiées par rapport aux estimations.
- ✓ + 142 K€ perçus pour des remboursements d'assurance suite à différents sinistres.
- ✓ + 141 K€ de reversement par le CCAS au titre du Programme de Réussite Educative (PRE) fixé par convention, (une dépense est également inscrite pour un solde positif de 37 500 € en faveur de la Ville).
- ✓ + 97 K€ d'ajustement des dotations de l'Etat suite aux notifications définitives reçues : Dotation Forfaitaire (- 33 K€), Dotation de Solidarité Urbaine (+ 30 K€), Dotation Nationale de Péréquation (+ 179K€, suite à l'application de la garantie plancher) et Dotation Unique de Compensation de la Taxe Professionnelle (- 79 K€ suite à suppression de cette dotation par l'Etat).
- ✓ + 55 K€ au titre de rôles supplémentaires

Des dépenses réelles de fonctionnement pour + 2 092 K€, dont :

Au titre des inscriptions nouvelles :

- Au chapitre 011 - charges à caractère général : + 1 192 K€, dont :
 - ✓ + 680 K€ d'ajustement des achats de repas pour la restauration scolaire (dont 304 K€ financés par le résultat de clôture 2017 du Budget annexe de la Cuisine Centrale et 140 K€ de crédits 2017 rattachés).
 - ✓ + 72 K€ pour l'organisation des manifestations (FIMU, Mois Givré).
 - ✓ + 70 K€ pour le fonctionnement du multi-accueil Belfort Nord.
 - ✓ + 70 K€ pour les illuminations de Noël.
 - ✓ + 60 K€ pour verser une provision suite à la nomination d'un expert sapiteur dans le contentieux avec Optymo.
 - ✓ + 50 K€ pour les contrôles réglementaires sur les biens et les bâtiments (transfert de la section d'investissement).
 - ✓ + 48 K€ pour l'organisation d'une « fan zone » sur le parking de l'Arsenal.
 - ✓ + 33 K€ pour les transports scolaires.
 - ✓ + 25 K€ pour la création d'une plateforme de E-commerce.
 - ✓ + 15 K€ pour l'organisation d'un parcours photographique sur les commerces.

- Au chapitre 014 - Atténuation de produits : + 2 000 € pour permettre le remboursement de Forfait Post-Stationnement en cas de contestation.

- Au chapitre 65 - charges de gestion courante : + 134 K€, dont :
 - ✓ + 103 K€ de versement du solde de la participation 2017 au SMGPAP.
 - ✓ + 26 K€ de reversement au CCAS du tiers du montant perçu en 2017 au titre des concessions cimetières.

- Au chapitre 67 - charges exceptionnelles: + 24 K€, dont :
 - ✓ + 15 K€ pour le remboursement d'une cotisation IRCANTEC au CCAS (cette somme figure également en recettes).
 - ✓ + 5 K€ d'annulation de titres sur années antérieures.

- Au chapitre 68 - provisions : + 579 K€

Constitution d'une provision dans le cadre du contentieux avec les Francas en raison de l'incertitude de la jurisprudence dans ce dossier. Le montant perçu aux titres du contentieux sur la place Corbis et d'autres indemnisations suite à contentieux vont alimenter cette provision.

Attribution de subventions

Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- ✓ 94 000 € au CCAS au titre du Programme de Réussite Educative (PRE).
- ✓ 25 000 € à l'OMS pour soutenir l'organisation de la Soirée des Trophées. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter « Sports ».
- ✓ 11 000 € pour Cinéma d'Aujourd'hui pour soutenir le fonctionnement de l'association en lui permettant de conserver son encadrement administratif suite à une maladie.
- ✓ 10 000 € au FC Sochaux Athlétisme pour soutenir l'organisation du semi-marathon du Lion. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter « Sports ».
- ✓ 10 000 € à l'association Cafarnaüm pour soutenir la création du spectacle « Les palmes de Monsieur Schutz ».
- ✓ 10 000 € au Comité des Fêtes pour participer au coût de la location des bâtiments techniques situés au Techn'hom.
- ✓ 10 000 € au Pavillon des Sciences au titre de la Fête de la Science 2017 (convention non parvenue dans les délais).
- ✓ 8 000 € au MBA pour soutenir l'organisation des Championnats de France Handisport d'Athlétisme.
- ✓ 7 700 € au Pavillon des Sciences au titre de l'année 2017 (convention non parvenue dans les délais).
- ✓ 6 000 € au Club Aérostatique pour soutenir le financement du projet « Les Ballons Edition 2018 ». Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter « Sports ».
- ✓ 5 000 € à l'ASMB Tennis pour soutenir l'organisation du tournoi CNGT. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter « Sports ».

- ✓ 5 000 € au CCNFC dans la cadre du Contrat local d'enseignement artistique.
- ✓ 5 000 € à Oïkos au titre du reversement des locations de salles.
- ✓ 3 555 € à Oïkos pour l'organisation du carnaval des centres socioculturels. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter Direction Générale.
- ✓ 2 300 € à l'ensemble vocal Arcanes, dont 1 100 € pour soutenir l'organisation des concerts Vocalises tous les premiers dimanches entre mars et décembre et 1 200 € de subvention exceptionnelle pour favoriser les manifestations dans le cadre du trentième anniversaire de l'association.
- ✓ 2 000 € pour l'association Les Mercredis du Château pour poursuivre la diffusion de la connaissance du jazz au moyen de concerts sur le site de la Citadelle.
- ✓ 2 000 € à l'Orchestre d'Harmonie de la Ville de Belfort pour aider à l'organisation d'un concours de composition.
- ✓ 2 000 € à l'association Bonus Track pour soutenir les concerts « Be Bop or Be Dead ».
- ✓ 1 500 € à l'Association Belfort Marseille A Vélo pour l'aider à financer et réaliser ce projet. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter Direction Générale.
- ✓ 1 000 € à l'Association GLS CLUB 90 pour participer au financement de son activité. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter « Sports ».
- ✓ 1 000 € à l'association Gym Plus afin de financer l'évènement « Zumba party ». Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter « Sports ».
- ✓ 1 000 € à la compagnie Zocha pour soutenir son fonctionnement. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter Culture.
- ✓ 500 € à la Maison de Quartier Centre Ville pour aider à l'organisation du carnaval. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter Direction Générale.
- ✓ 500 € à l'Usine pour aider à l'organisation du Mois de la Photo.
- ✓ 426 € à la coopérative scolaire pour participer aux frais de transports dans le cadre de deux sorties effectuées par l'école élémentaire Dreyfus-Schmidt. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter DG.
- ✓ 400 € à l'Association Découverte des 3 Vallées du Ballon d'Alsace pour soutenir le fonctionnement de son activité. Cette somme sera prise sur l'enveloppe à affecter « Sports ».
- ✓ 200 € à l'IUT de Belfort Montbéliard (Département Carrières Sociales) pour l'organisation d'une journée de sensibilisation à la sécurité routière à l'IUT, en partenariat avec le Comité départemental de la Prévention Routière, le mercredi 10 octobre 2018.

II - EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Recettes réajustées ou nouvelles	1 364 129,00 €
Travaux en régie	198 810,00 €
Reprise du résultat 2017	1 097 498,46 €
total des recettes de fonctionnement	2 660 437,46 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	2 092 763,54 €
Dépenses d'ordre	
total des dépenses de fonctionnement	2 092 763,54 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	567 673,92 €
--	---------------------

III - SECTION D'INVESTISSEMENT

Des recettes réelles d'investissement (hors reprise des résultats) de - 1 007 K€, dont :

- ✓ - 1 210 K€ de cessions des parts de la Ville dans le syndicat de l'Aéroparc à Grand Belfort (inscription prudente compte tenu de l'incertitude sur ce dossier).
- ✓ - 350 K€ au titre des subventions de l'Agence de l'Eau dans le cadre du projet de la promenade de la Savoureuse.
- ✓ + 179 K€ au titre des amendes de police notifiées.
- ✓ + 100 K€ sur le projet de tour Nord de la cathédrale Saint-Christophe.
- ✓ + 50 K€ de financement DSIL pour la rénovation du chauffage de la Citadelle.
- ✓ + 23 K€ de financement DSIL pour la sécularisation rue Koepfler.
- ✓ + 15 K€ de subvention de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'étude réalisée sur le commerce belfortain.

Des dépenses réelles d'investissement de - 185 K€, dont :

- ✓ - 1 760 K€ au titre du projet d'aménagement de la promenade de la Savoureuse.
- ✓ + 300 K€ pour la réalisation du parking Jacot.
- ✓ + 180 K€ pour la réfection de la cour d'école Dreyfus-Schmidt.
- ✓ + 140 K€ pour la création des abords du multi-accueil Belfort-Nord.
- ✓ + 108 K€ pour l'achat du mobilier du multi-accueil Belfort-nord.
- ✓ + 100 K€ pour le réaménagement du groupe scolaire Rucklin.
- ✓ + 80 K€ complémentaires pour l'aménagement de la rue de la Grande Fontaine.
- ✓ + 70 K€ pour l'enfouissement des réseaux avenue du Maréchal Juin. A cette somme s'ajoutent des frais d'études payés au Syndicat Territoire d'Energie 90 pour 3 K€.
- ✓ + 20 K€ pour la mise en peinture du pont Michelet.
- ✓ + 50 K€ pour l'achat de corbeilles de propreté.
- ✓ + 45 K€ pour l'achat de trois caméras de surveillance.
- ✓ + 40 K€ pour l'achat d'une nouvelle console de sons pour la Maison du Peuple.
- ✓ + 30 K€ d'études pour la restauration du marché Fréry.
- ✓ + 25 K€ pour la restructuration de la base de vie Steiner.
- ✓ + 25 K€ pour le relamping du gymnase Bonnet rendu nécessaire par l'accession du BCB en National 3, et satisfaire ainsi aux normes de la Fédération Française de Basket.
- ✓ + 2 K€ pour AP-CP cathédrale tour Nord.
- ✓ + 70 K€ pour l'AP-CP entretien des remparts.

Des opérations d'ordre au sein de la section d'investissement pour + 67 K€
(équilibrées en dépenses et en recettes)

- ✓ Régularisations de frais d'études pour 57 K€.
- ✓ Régularisation d'avances SODEB pour 10 K€.
- ✓ Régularisation de frais d'insertion pour 14 K€.

Des travaux en régie pour + 198 K€ (équilibré en dépenses d'investissement et recettes de fonctionnement)

Subventions d'investissement :

Il est proposé les ajustements suivants :

- ✓ + 12 134 € pour Oïkos pour aider à l'achat du logiciel AIGA.
- ✓ + 630 € pour l'association Atomes pour soutenir les investissements de l'association afin qu'elle puisse contribuer au développement du patrimoine militaire de la région de Belfort.

Régularisation d'opérations sous mandat :

Par délibération du 21 décembre 2009, la Ville de Belfort a approuvé le programme de réhabilitation de l'IUT, permettant d'accueillir le Département Génie Civil. Elle assure la maîtrise d'ouvrage de l'opération au travers d'un mandat confié à la SODEB. Le bilan établi par cette dernière a été approuvé par délibération du 20 novembre 2014.

Pour clôturer cette opération, il convient de modifier l'imputation de certains titres sur les articles budgétaires définitifs :

- ✓ Les subventions versées par la Région pour 700 000 € (titre 1963-2012 et 501-2013) doivent être imputées au compte 4582-03 et non au compte 1322.
- ✓ La subvention versée par le Conseil Départemental pour 625 000 € (titre 2427-2012) doit être imputée au compte 4582-03 et non au compte 1323.
- ✓ Le solde de l'opération 4582-01 regroupant le solde d'opérations antérieures doit être imputé au compte 1328 pour un montant de 429 510,38 €.

L'ensemble de ces corrections, sans impact pour le résultat comptable, sera réalisé par la Trésorière Municipale.

Le bilan de l'opération se présente donc comme suit :

Dépenses (Compte 4581-02)		Recettes (Compte 4582-03)	
Travaux effectués	2 382 728,64 €	Participation des collectivités	2 382 728,64 €
<i>Dont études, travaux, maîtrise d'œuvre</i>	2 382 728, 64 €	<i>Dont part Grand Belfort</i>	300 000,00 €
		<i>Dont part Région</i>	1 004 000,00 €
		<i>Dont part Conseil Départemental</i>	625 000,00 €
		<i>Solde de l'opération</i>	453 728,64 €

Le solde de l'opération correspond à la part de la Ville dans le projet de réhabilitation de l'IUT (avances comprises). Il convient donc d'inscrire cette somme de 453 728,64 € au compte 204183. Elle fera l'objet d'un amortissement en fonction des durées en vigueur.

Autorisation de programme/crédits de paiement :

Après constatation du réalisé au CA 2017, Il convient de réajuster les AP/CP :

Programme : RUCKLIN

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement				
		2017	2018	2019	2020	2021
Voté antérieur	6 200 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	3 200 000,00
	Réalisé 2017	0				
	non consommé 2016	0,00				

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement				
		exercice ant.	2018	2019	2020	2021
Voté antérieur	6 200 000,00	0,00	0,00	1 500 000,00	1 500 000,00	3 200 000,00
réalisation 2017		0,00				
reprise non consommé 2017				0,00		
réajustement des crédits			100 000,00			-100 000,00
Proposition nouvelle						
TOTAL APRES PROPOSITION	6 200 000,00	0,00	100 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00	3 100 000,00

Programme : Cathédrale

AJUSTEMENT DES AP/CP

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement		
		ex antérieur	2017	2018
Voté antérieur	1 478 000,00	542 000,00	626 735,25	536 000,00
	réalisé	303 752,07	624 206,23	
	non consommé 2017		2 529,02	

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement		
		exercice ant.	2017	2018
Voté antérieur	1 478 000,00	542 000,00	626 735,25	536 000,00
réalisation 2017			624 206,23	
reprise non consommé 2017				2 529,02
réajustement des crédits				
Proposition nouvelle				
TOTAL APRES PROPOSITION	1 478 000,00			538 529,02

Programme : Remparts

Opération Entretien des Remparts

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement				
		exercice ant.	2017	2018	2019	2020
Voté antérieur	420 000,00	140 000,00	87 141,86	70 000,00	70 000,00	70 000,00
	Réalisé 2017		18 548,19			
	non consommé 2017		68 593,67			

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement				
		exercice ant.	2017	2018	2019	2020
Voté antérieur	420 000,00	140 000,00	87 141,86	70 000,00	70 000,00	70 000,00
réalisation 2017			18 548,19			
reprise non consommé 2017				68 593,67		
réajustement des crédits						
Proposition nouvelle						
TOTAL APRES PROPOSITION	420 000,00			138 593,67	70 000,00	70 000,00

Opération Chantier d'insertion

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement				
		exercice ant.	2017	2018	2019	2020
Voté antérieur	462 000,00	144 000,00	77 843,35	77 000,00	77 000,00	77 000,00
	Réalisé 2017		76 173,12			
	non consommé 2017		1 670,23			

AP	Montant AP	échancier des crédits de paiement				
		exercice ant.	2017	2018	2019	2020
Voté antérieur	462 000,00	144 000,00	77 843,35	77 000,00	77 000,00	77 000,00
réalisation 2017			76 173,12			
reprise non consommé 2017				1 670,23		
réajustement des crédits						
Proposition nouvelle						
TOTAL APRES PROPOSITION	462 000,00	144 000,00		78 670,23	77 000,00	77 000,00

IV - EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Recettes réajustées ou nouvelles	-1 007 498,00 €
Affectation des résultats 2017	7 055 393,39 €
Recettes d'ordre	96 491,00 €
Clôture opération réhabilitation IUT	453 729,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	567 673,92 €
Recettes reportées	7 018 100,00 €
total des recettes d'investissement	14 183 889,31 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	-638 634,08 €
Clôture opération réhabilitation IUT	453 729,00 €
Reprise du déficit 2017	7 029 241,74 €
Travaux en régie	198 810,00 €
Dépenses d'ordre	96 491,00 €
Dépenses reportées	7 044 251,65 €

total des dépenses d'investissement **14 183 889,31 €**

Besoin de financement	0,00 €
------------------------------	---------------

Le Budget Supplémentaire ne prévoit aucun recours supplémentaire à l'emprunt par rapport au Budget Primitif.

Synthèse du Budget Supplémentaire CFA 2018

En recettes de fonctionnement (hors reprise du résultat) :

Les recettes de fonctionnement connaissent peu d'évolution par rapport aux prévisions du Budget Primitif.

On note seulement un remboursement sur la participation 2017 versée au SMGPAP pour 1 105 € et une diminution de 500 € de la subvention perçue au titre du fonds social des apprentis.

En dépenses de fonctionnement :

- ✓ + 71 K€ (utilisation de la subvention FAFIH perçue en 2017 ; ajustement des intérêts de la dette et des amortissements ; remboursement à la Région d'un trop-perçu au titre du FRAQAPP).
- ✓ + 50 K€ pour ajuster les dépenses de personnel. Ce besoin supplémentaire s'explique par l'intégration de deux nouveaux agents, dont un en provenance du Centre de Gestion.

En dépenses d'investissement : + 1 K€ (ajustement des crédits alloués au remboursement du capital de la dette).

En recettes d'investissement : + 4,6 K€ correspondant à l'ajustement des crédits alloués aux amortissements (+ 3,8 K€) et à celui du montant perçu au titre du FCTVA (+ 0,8 K€).

EQUILIBRE DES SECTIONS

Recettes réajustées ou nouvelles	605,00 €
Reprise du résultat 2017	362 622,49 €
total des recettes de fonctionnement	363 227,49 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	121 410,94 €
Dépenses d'ordre	3 800,00 €
total des dépenses de fonctionnement	125 210,94 €

Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	238 016,55 €
--	---------------------

Recettes réajustées ou nouvelles	823,00 €
Affectation des résultats 2017	347 580,95 €
Recettes d'ordre	3 800,00 €
Autofinancement dégagé au profit de la section d'investissement	238 016,55 €
Recettes reportées	
total des recettes d'investissement	590 220,50 €

Dépenses réajustées ou nouvelles	1 000,00 €
Reprise du déficit 2017	145 650,18 €
Dépenses d'ordre	
Dépenses reportées	201 930,77 €

total des dépenses d'investissement 348 580,95 €

Besoin de financement	-241 639,55 €
------------------------------	----------------------

Aucun nouvel emprunt n'est à prévoir sur l'exercice 2018.

Le régime des provisions

Le provisionnement est la traduction du principe de prudence contenu dans le plan comptable. Il permet de constater une dépréciation ou un risque, ou encore d'étaler une charge.

Les provisions doivent être inscrites au Budget Primitif ou dès la plus proche décision budgétaire, suivant la connaissance du risque. La constitution de la provision peut être étalée dans le temps ou faire l'objet d'ajustements en fonction de l'évolution du risque.

L'Article R. 2321-3 du CGCT définit deux modes de comptabilisation des provisions :

1° Les provisions semi-budgétaires de droit commun, qui se traduisent par l'émission de mandat en section de fonctionnement.

2° Les provisions budgétaires sur option, qui se traduisent par l'émission de mandat en section de fonctionnement et de titre en section de fonctionnement. L'ajustement à la baisse ou la reprise totale des provisions sont alors financés par le recours à l'emprunt.

L'Article R.2321-3 du CGCT prévoit que le changement de régime peut avoir lieu :

- ✓ en cas de renouvellement de l'assemblée délibérante ;
- ✓ une fois par mandat de l'assemblée délibérante.

Il est proposé d'appliquer le régime de droit commun des provisions semi-budgétaires.

TRANSMIS SUR OK-ACTES

- 2 OCT. 2018

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, de l'Instruction Comptable M14,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Par 32 voix pour, 1 contre (Mme Isabelle LOPEZ) et 5 abstentions (Mme Francine GALLIEN, M. Leouahdi Selim GUEMAZI, M. Marc ARCHAMBAULT, M. Emmanuel FILLAUDEAU -mandataire de M. Bastien FAUDOT-),

(Mme Samia JABER -mandataire de M. René SCHMITT- et Mme Jacqueline GUIOT -mandataire de M. Alain DREYFUS-SCHMIDT- ne prennent pas part au vote),

DECIDE

d'adopter le Budget Supplémentaire 2018 de la Ville de Belfort (Budget Principal, CFA),

d'adopter les modifications intervenues sur les opérations en AP/CP,

d'approuver l'affectation des crédits de subventions, en procédant à un vote distinct pour les associations qui comptent un membre du Conseil Municipal, soit au sein de leur bureau, soit en qualité de salarié,

d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à conclure avec les associations concernées les conventions à intervenir, conformément à la Loi du 12 avril 2000, précisée par le Décret n° 2001-495 du 6 juin 2001,

de confirmer le régime semi-budgétaire des provisions et d'approuver la constitution d'une provision de 579 000 € dans le dossier des Francas,

d'approuver la clôture de l'opération sous mandat de réhabilitation de l'IUT.

Ainsi délibéré en l'Hôtel de Ville de Belfort et du Grand Belfort Communauté d'Agglomération, le 27 septembre 2018, ladite délibération ayant été affichée, par extrait, conformément à l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pour extrait conforme
Le Maire de Belfort,
et par délégation
Le Directeur Général des Services,

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant la juridiction administrative dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage



Jérôme SAINTIGNY